Relevé de conclusions de la réunion du Conseil d'Administration de la SNFMI : 6 mars 2013

Approbation du PV du conseil d'Administration du 9 janvier 2013

<u>Election des nouveaux membres de la SNFMI</u>: 45 demandes pour devenir membre associées ont été validées (dont 43 DES de Médecine Interne), auxquelles s'ajoutent 4 demandes de membre à titre étranger et 5 demandes de membre titulaire, seront soumises à élection.

<u>Présentation des comptes 2012 et du budget prévisionnel 2013.</u> Les comptes validés par le comptable ont été vérifiés par un commissaire aux comptes (Monsieur Prud'Homme). Les membres du conseil d'administration arrêtent les comptes de l'exercice 2012 (vote à l'unanimité).

Remarques formulées : a. Le budget alloué à la ligne « webmaster » n'est pas un salaire mais une indemnité (nécessité d'une lettre de convention). b. La société a une réserve prudentielle d'un peu moins de deux années de fonctionnement. Le commissaire aux comptes indique que la gestion de ce « matelas financier » doit rester dans le cadre juridique de l'association, l'objectif principal étant de financer des activités de recherche et de formation. c. Il est rappelé que la SNFMI n'est pas engagée directement auprès des co-contractants qui travaillent pour le congrès et que les sociétés prestataires de congrès (Nexcom, Public System etc...) sont prestataires-mandataires. Cependant la société figure sur tous les papiers d'annonce des congrès et de fait l'association est co-organisatrice ; d. nécessité de prévoir une augmentation budgétaire pour la gestion de la maintenance du site internet.

Choix du ou des prestataire(s) : site internet et organisation des congrès : Trois candidatures (AGM, Elsevier, Cyim) ont été auditionnées pour la gestion du site internet et la logistique informatique des congrès. Les 2 appels d'offre ont été séparés. Elsevier n'a répondu qu'à l'appel d'offre site internet. L'éditeur Elsevier est préféré pour la gestion du site internet car la société est localisée sur Paris, a déjà des liens anciens avec la SNFMI (membre institutionnel, Revue de médecine interne), et propose une solution intéressante sur le plan fonctionnel et financier. La gestion logistique des congrès reste à l'agence Cyim

Commission des Congrès.

<u>Le bilan du congrès de Nice</u> : 800 inscrits dont 600 payants avec 12% d'inscription sur place et 14% d'inscrits étrangers ; les organisateurs donne à la SNFMI une prime supplémentaire de 15 000 euros.

<u>Congrès de Marseille</u>: Sur les 560 soumissions, seules 130 étaient des propositions de communication orale. 215 posters ont été retenus. Un certain nombre de séances sera labellisé DPC: notamment les séances plénières, les ateliers, les clubs, la séance de l'AJI.

Les congrès suivant auront lieu à <u>Saint-Malo</u> (12-14 décembre 2013). Les 2 thèmes seront les gammapathies monoclonales et maladies osseuses métaboliques. Les Clubs "neurologie et médecine interne" et "œil et médecine interne" ont indiqué leur participation. Les autres congrès prévus sont <u>Bastia</u> en juin 2014, <u>Paris</u> en décembre 2014 et <u>Besançon</u> en juin 2015 et <u>Lille</u> en juin 2016. Décembre 2015 et décembre 2016 ne sont pas encore attribués

<u>Conseil Scientifique</u>: Sa composition comprend des membres de droit (les différents représentants des centres de référence, le président et le secrétaire général de la SNFMI), 4 membres nommés par le conseil d'administration renouvelables sur des mandats de 2 ans (Eric Oziol, Patrick Jego, Isabelle Durieux, Grégoire Le Gal). Il est acté que Patrick Jego, Isabelle Durieu, Grégoire Legal, Eric Hachulla seront remplacés par Bernard Bonnotte, Jean-François Viallard, Anne-Laure Fauchais et David Launay (centre de référence de Lille).

Bourses de recherche de 10.000€ : 7 sur 18 seront financées

<u>Commission DPC</u>: Dossier pré-enregistrement déposé. Le dossier d'enregistrement sera déposé au mois de juin. Un programme de DPC comprend une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité

des soins. Pour mettre en œuvre cette démarche, il associe une démarche de formation continue et une démarche d'amélioration des pratiques. Deux modalités synchrones sont possibles : aspect cognitif + aspect évaluatif ou deux modalités asynchrones mais dans une thématique similaire.

<u>Collège des enseignants</u>: Olivier Aumaître arrive à la fin de son mandat et un successeur parisien est envisagé. Thomas Papo signale que l'élection du coordonnateur parisien du DES de médecine interne Ile-de-France aura lieu fin mars. Prochains séminaires nationaux de formation: 29 mars 2013 et le 13 septembre 2013.

<u>Printemps de la Médecine Interne (Jacques Pouchot)</u> 5 avril 2013 ; En 2014 la date des Printemps sera le vendredi 11 avril 2014 (les 20 ans des Printemps). En 2015, la date des Printemps sera le vendredi 10 avril 2015.

Divers:

Nathalie Costedoat va mettre en place un registre national sur maladies auto-immunes et grossesse : La SNFMI alloue au projet une somme de 10.000 € pour affirmer son soutien au projet, charge aux promoteurs du registre de rappeler le soutien de la SNFMI et sa création sous l'égide de la SNFMI. Le groupe G2R Groupe de Recherche sur la Grossesse et les maladies Rares est un nouveau groupe de recherche au sein du conseil scientifique.

Congrès Franco-Maghrébin de Médecine Interne : Oran 10-12 mai 2013.

Jury de PH en médecine interne (Olivier Aumaître et Bernard Grosbois) : certains candidats qui postulent au concours de PH en Médecine Interne ne possèdent pas les pré-requis nécessaires. Ils sont titulaires d'une équivalence ministérielle de leur diplôme de Médecine Interne étranger mais ils n'ont aucune expérience dans un service de Médecine Interne Français et postulent parfois pour un travail en EHPAD. Il est donc attendu qu'ils ne soient pas reçus au concours de PH en Médecine Interne. Question : que faire des médecins généralistes travaillant dans des services de médecine interne ou médecine polyvalente ? Il faut garder une certaine sélectivité et ce n'est pas un diplôme complémentaire (DIU ou autre) qui peut leur donner la qualification en médecine interne. On ne peut donner une qualification en médecine interne à un interne qui a choisi un lieu d'exercice en priorité sur la spécialité (médecine générale par défaut) et qui finalement décide de rejoindre la médecine interne sous prétexte qu'il travaille depuis 2 ans dans un service de médecine polyvalente. La SNFMI doit se positionner pour indiquer les pré-requis nécessaires à un médecin généraliste pour devenir interniste.